



Rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité

COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Rapport 2025

Table des matières

1. Présentation de l'intercommunalité	3
2 Présentation de la CIA	4
2-1 Séances de la CIAPH.....	4
2-2 Composition de la commission	5
2-3 Missions de la commission :	6
2-4 Autres commissions sur le territoire :	6
3 Voirie et espaces publics	7
3-1 Voirie	7
3-2 Etat des lieux des 3 bourgs-centres du territoire : 2025.....	7
3-2-1 COLOGNE 2025	8
3.2.2 SAINT-CLAR 2025.....	10
3.2.3 MAUVEZIN 2025.....	12
3.3 Liste des ERP et IOP du territoire de la CCBL.....	14
3.4 Accessibilité des ERP de la CCBL.....	14
4 Transports.....	15
5 Cadre bâti – Logements.....	19
8 Actualités	20
8.1 Actualités de la CCBL et des membres de la CIAPH	22
8.2 Propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant	23



1. Présentation de l'intercommunalité

Etablissement	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
Adresse	Zone Artisanale 4, ZA à Lassale, Route d'Auch 32120 MAUVEZIN
Téléphone	05 62 06 84 67
Adresse mail	direction@ccbl32.fr
Site Internet	www.ccbl32.fr
Nombre d'habitants	41 communes 11 600 habitants
Présentation générale	La Communauté de Communes est née au 1 ^{er} janvier 2013. Elle est constituée de la fusion de 3 communautés de communes basées autour de Saint-Clar, Cologne et Mauvezin Elle regroupe des compétences intercommunales en vue de promouvoir un développement équilibré et durable sur l'ensemble du territoire.
Effectif moyen	180 agents : CCBL (CCBL/CIAS/OTBL)
Activités/Services	La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes un certain nombre de compétences : Compétences obligatoires • Aménagement de l'espace • Développement économique et touristique • Gestion des aires d'accueil des gens du voyage • Collecte et traitement des déchets ménagers • GEMAPI Compétences optionnelles • Voirie • Construction, entretien et fonctionnement d'équipements : scolaires, Périscolaire, culture • Action sociale : aide à domicile, portage de repas, transport à la demande, crèches, RAM, LAEP • Création et gestion des MSAP (Maison de Services Au Public) • Protection et mise en valeur de l'environnement : entretien et balisage des sentiers de randonnées • Assainissement • Eau • Politique du logement, de l'habitat Habilitation statutaire • Instruction des autorisations de droit de sols en urbanisme

2 Présentation de la CIA

2-1 Séances de la CIAPH

Séance du 17 mars 2014 : OBJET : Création d'une commission d'accessibilité aux personnes handicapées

La commission sera composée notamment d'élus municipaux, d'associations d'usagers et de personnes handicapées. Elle est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

La commission se réunit au moins une fois par an.

- 2017 : Séance du 24/01/2017
- 2018 : Pas de séance en 2018 en raison de travaux au siège de la CCBL.
- 2019 : Séance du 23/01/2019
- 2020 : Séance 2020 dématérialisée. En raison de la pandémie COVID-19, la CCBL n'a pas été en mesure d'organiser une réunion de la commission intercommunale d'accessibilité en 2020. Le rapport annuel a été envoyé par mail aux membres de la commission
- 2021 :
 - Séance du 1^e février 2021 : Nomination des membres de la commission accessibilité et mise à jour du rapport.
 - Séance du 9/12/2021
- 2022 : Commission du 12 janvier 2022
- 2023 : Commission du 8 février 2023
- 2024 : commission le 27 mars 2024

2-2 Composition de la commission

Liste des personnes membres de la CIAPH en 2025 (Présents surlignés)

1. Jean-Luc SILHERES, président de la CCBL
2. André BIELLE, GIPH
3. Un représentant de la Régie Rurale
4. La cheffe du service d'aide et d'accompagnement à domicile CIAS
5. Un ou des représentants de la DDT
6. Le chef des services techniques CCBL
7. La chargée de mission Petites Villes de Demain
8. Elu(e) à la mairie de Cologne
9. Elu(e) de Mauvezin
10. Elu (e) de St-Clar
11. Elu (e) de Gaudonville
12. Elu (e) de Monfort
13. Elu (e) de Bivès
14. Elu (e) de Ste-Gemme
15. Elu (e) de Thoux
16. Elu(e) élu de Monbrun
17. Elu(e) de Solomiac
18. Elu(e) de Roquelaure St-aubin
19. Un représentant du centre social ARCOLAN
20. Génération mouvement de Mauvezin
21. Association « bouchons d'amour »
22. Un représentant du foyer d'accueil médicalisé La Tucole de St-Clar
23. Un représentant du centre le Sarthe de St-Clar
24. Un représentant de la MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux)
25. L'assistante de prévention CCBL
26. Un ou des représentants de l'association les FEE de Tournecoupe
27. La directrice de l'école primaire de Mauvezin
28. L'enseignante de la classe ULIS de Mauvezin

Emargement en annexes

2-3 Missions de la commission :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements aux personnes handicapées

Une nouvelle mission lui a été confiée en 2015 :

- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad 'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Une nouvelle mission lui a été confiée en 2024 :

- Collecter les données d'accessibilité relatives aux arrêts de bus prioritaires, et ce dans un rayon de 200 mètres. Ces informations (et leur mise à jour) vont alimenter les calculateurs d'itinéraires de transports mis à disposition des usagers. Un arrêté à paraître en avril 2024 précisera les données obligatoires à collecter.

Un outil sera mis à disposition pour la collecte des données, ACCES MOBILITE, et pour permettre l'harmonisation du format des dites données collectées. Les communes seront chargées de la collecte et de la transmission des informations à la CIAPH. Des membres de la commission font remarquer que l'arrêt de bus de Mauvezin n'est pas accessible car il y a des voitures en stationnement sur l'arrêt Montauban-Auch et les trottoirs ne sont pas accessibles sur l'arrêt Auch-Montauban.

2-4 Autres commissions sur le territoire :

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Il n'y a pas de communes de plus de 5000 habitants sur le territoire de la CCBL.

3 Voirie et espaces publics

3-1 Voirie

Création, Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, les voies listées dans un tableau annexé aux statuts de la CCBL. Sont exclues les voies urbaines de panneau à panneau, à l'exception de celles mentionnées dans le tableau.

Entretien : il s'agit uniquement de l'entretien des terrains d'assiette des voies transférées permettant de les garder conformes à leur utilité publique.

De panneau à panneau, les travaux relèvent de la compétence des communes. Ils sont programmés dans les conseils municipaux et soumis en amont à la Commission Départementale d'Accessibilité.

La CIAPH souhaite recenser l'état d'avancement des travaux en accessibilité sur l'espace public des 41 communes de la CCBL afin de valoriser ces travaux et de les communiquer au grand public. Ce sont surtout les communes de plus de 1000 habitants qui sont concernées par le PAVE, Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (Etat des lieux, estimation financière et programmation des travaux)

3-2 Etat des lieux des 3 bourgs-centres du territoire : 2025

Tous les projets d'aménagement pour mise en accessibilité peuvent permettre la réactualisation des PAVE (Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics) des communes.

3-2-1 COLOGNE 2025

PROJETS COLOGNE



Liaison piétonne à prévoir vers ARCOLAN
Dépend d'un projet prévu en face de ARCOLAN

Liaison piétonne prévue vers le lotissement du Sud

Liaison piétonne prévue vers la Zone Artisanale

Zone du foirail à réaménager entre la boulangerie et le VIVAL
Etude d'aménagement pour la 1^e phase 2025 : rue du foirail

Rues (et trottoirs) adjacentes au foirail à réaménager
 1^e phase rue du foirail et 2^e phase : les 3 rues perpendiculaires qui vont de la halle au foirail

Stationnement en général, projet de réaménager autour de la halle

Tous les commerces sont accessibles

Diminuer l'impact de la circulation sur l'axe principal : voir les répercussions des travaux Gimont-Auch qui pourraient désengorger la situation sur Cologne, les poids lourds passeraient par Gimont.

Projet de chicane devant la mairie avec élargissement du trottoir

TRAVAUX COLOGNE	Installation petits containers poubelle plus accessibles
	Traçage de places de stationnement : places handicapées (Cimetière, salle polyvalente, salle des fêtes, pharmacie, halle, boulangerie, foot...)
	Sanitaires de la salle polyvalente/ Sanitaires PMR sous la halle
	Sanitaires du foot
	Travaux terminés de la médiathèque avec communication à l'étage avec la mairie :
	Médiathèque : grande partie accessible au rez-de-chaussée
	Mairie : Salle des mariages à l'étage avec ascenseur

3.2.2 SAINT-CLAR 2025

PROJETS SAINT-CLAR



Problème accessibilité piétonne au centre historique
 Etude de l'aménagement de l'espace public dans le centre
 achevée début 2024 avec plan d'action, réunion publique de
 présentation du plan d'aménagement global du village

**Premiers travaux prévus octobre 2025 place du foirail
 (Devant tabac) et place de Lomagne (Devant la pharmacie)**

Projet de déplacer la Maison de Santé à la Salle de l'Ail
**Salle de l'ail en cours de travaux pour centre médico-social
 (Ostéopathie...)**
**Maison de santé dans un nouveau bâtiment à côté : 2^e phase
 du projet**

Point dangereux : carrefour entrée du village (Vers Mauvezin)
Projet global d'aménagement du village

Point dangereux : carrefour dans le village devant *La Bascule*
**Projet global d'aménagement du village avec continuité
 piétonne travaux octobre 2025**

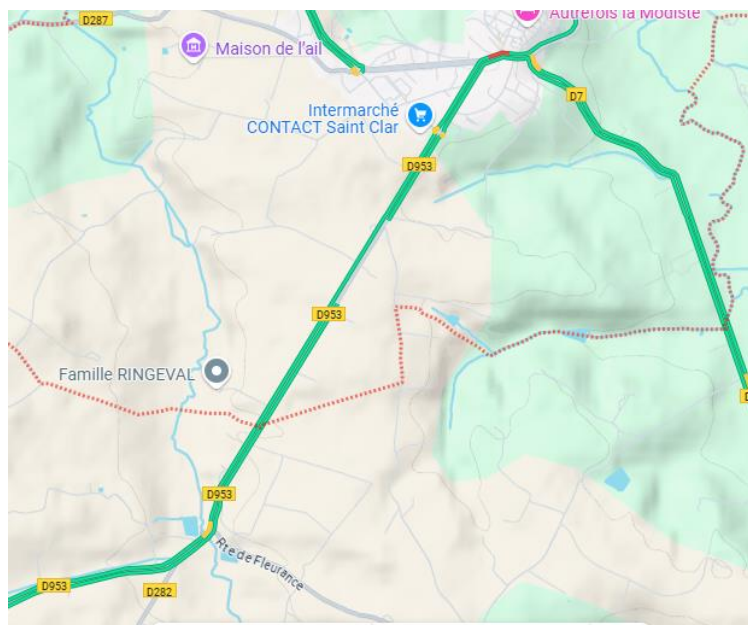
Réflexion sur le centre en général et notamment le revêtement
 du sol en galets
Projet global d'aménagement du village

Projet de création du pôle culturel avec salle de spectacle dans la
 vieille église
Etude en cours

TRAVAUX SAINT-CLAR	Salle de sport centre CANTOLOUP en décembre 2022
	Problème liaison piétonne école vers centre CANTOLOUP <i>(Ce diagnostic a été réalisé avec le concours des adultes porteurs de handicap du centre FAM La Tucole)</i> Travaux en régie : accès piéton amélioré

St-Clar : des comités de quartier ont fait un état des lieux des points dangereux du village, et se sont mis en lien avec le Département 32 pour déplacer le panneau de signalisation d'entrée de village afin d'allonger la zone à 50 km/h

Hameau sur la D953, au sud du village, zone ralentie à 70 km/h et projet de faire une réunion avec parents d'élèves pour voir comment faire ralentir la circulation aux abords de l'école



3.2.3 MAUVEZIN 2025

Pas d'étude globale mais étude au cas par cas.

PROJETS MAUVEZIN 	Point dangereux : carrefour du temple
	Projet de mise en accessibilité de l'espace jeune, rue du Dr FAUQUE <i>Rampe d'accès</i>
	Projet en réflexion : liaison basse-ville et carrefour Roger Couderc
	Réflexion sur la circulation dans le village, surtout autour de la rue Gambetta

TRAVAUX MAUVEZIN	Agrandissement de l'épicerie solidaire
	Aménagement de la rue de la République
	Parking au monument aux morts de la rue de la République
	2023 : liaison piétonne entre le centre et le super U
	Mise en accessibilité du foyer rural avec monte-charge
	Création d'un PUMPTRACK sur espace fermé et sécurisé
	Liaison piétonne entre le centre et le stade

LAMOTHE : Projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes

MAUVEZIN, remarques de la CIAPH 2023 :

- La place de stationnement handicapé devrait se situer près de l'entrée accessible du foyer rural. La place actuelle, derrière le foyer, peut être conservée pour les usagers de la piscine.
- Pas d'accessibilité depuis le parking, place de la mairie, jusqu'au laboratoire d'analyses médicales.
- Voir accessibilité jusqu'au nouveau cabinet de kinésithérapie
- Marches d'escaliers au Monument aux morts 1870 : pas de dispositif podotactile ni de contraste visuel sur le nez des marches.

MAUVEZIN : remarques de la CIAPH 2024 :

- L'accessibilité du foyer rural de Mauvezin reste à vérifier avec l'installation prévue d'un monte-charge.
- L'accès au laboratoire n'est pas accessible : trottoirs.
- L'accès au nouveau cabinet de kiné, place de la libération, n'est pas accessible : trottoirs et marche de 5 cm pour entrer dans le cabinet.
- L'accès au cabinet de kiné, rue des jardins, n'est pas accessible : pas de WC, marche de 10 cm pour entrer (Il faut attendre devant le cabinet et téléphoner pour que quelqu'un vienne ouvrir, même quand il pleut)

3.3 Liste des ERP et IOP du territoire de la CCBL

Voir en annexe : Tableau des ERP et IOP par commune,

En règle :

- Oui = 1
- Non = 0

3.4 Accessibilité des ERP de la CCBL

Etat des lieux 2025

ERP de la CCBL en règle :

1. Ecole primaire de Mauvezin
2. Ecole maternelle de Mauvezin
3. Ecole de Solomiac
4. Crèche de St-Cricq
5. Groupe scolaire de St-Clar
6. Crèche de Mauvezin
7. Musée de l'école à St-Clar
8. Crèche de Solomiac
9. Groupe scolaire de Sarrant
10. Centre de loisirs de Mauvezin : permis de construire déposé en 2023
11. Groupe scolaire de Cologne et centre de loisirs de Cologne
12. Ecole de Monbrun et Centre de loisirs de Monbrun
13. Groupe scolaire de Tournecoupe
14. Siège administratif de la CCBL à Mauvezin

Plan du futur ALAE de Mauvezin (En annexe) :

Démarches prévues en 2025 pour les 3 ERP restants :

1. Cantine de Mauvezin : Voir avec la mairie de Mauvezin si le bâtiment est reconnu accessible dans sa globalité, sinon faire attester l'accessibilité par la SOCOTEC

2. Ecole de St-Georges : déposer une demande de dérogation aux règles d'accessibilité (Dossier à réaliser avec l'accompagnement de M. DELLAVEDOVE de la DDT32)
3. Ecole de Touget : déposer une demande de dérogation aux règles d'accessibilité (Dossier à réaliser avec l'accompagnement de M. DELLAVEDOVE de la DDT32)

4 Transports

La région subventionne les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires sur le territoire.

En 2024 : Des membres de la CIAPH précisent que les arrêts à Mauvezin ne sont pas accessibles :

- Voitures stationnées sur l'arrêt vers Auch
- Trottoirs non accessibles sur l'arrêt vers Montauban

Le transport scolaire des enfants porteurs de handicap est pris en charge par la Région Occitanie sous la forme de transport à la demande

Transport à la Demande (TAD)

A partir de 2023, projet de réétudier le Transport à la Demande, avec réflexion sur son accessibilité.

Ce service est peu utilisé. Une réflexion s'est engagée en 2023, en concertation avec les habitants, avec prise en compte de l'accessibilité. Le projet consiste à éventuellement réorganiser les parcours, horaires, arrêts. Ce travail se prolongera en 2024 avec l'accompagnement des habitants pour les amener à utiliser le service du TAD.

2024 : Transport A la Demande (TAD)

Le service de Transport à la Demande (TAD) est à nouveau opérationnel en Bastides de Lomagne depuis le Mardi 5 mars 2024. Les destinations et horaires ont été revus afin de mieux répondre aux besoins des habitants du territoire. Le TAD est un service de transport qui vient chercher l'habitant à domicile, l'amène à une destination précise puis le ramène à domicile, dans des créneaux horaires prédéfinis et suivant le secteur Nord et Sud (voir flyer). Ce service a un coût de 2€/trajet pour l'utilisateur, soit 4€ l'aller et retour. L'utilisateur doit impérativement réserver son trajet au plus tard la veille du déplacement avant 16h, en appelant le numéro vert 08 05 60 81 00. Le service est ouvert à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. La région Occitanie et la CCBL financent le dispositif, tandis que les entreprises Chabanon et Teyssié assurent le transport des voyageurs.

Nouveaux arrêts remarquables :

Mauvezin : place de la halle, du foirail et super U

Communauté de Communes Bastides de Lomagne, 4 ZA à Lassale, route d'Auch, 32120
Mauvezin

prevention@ccbl32.fr (CIAPH le 19/03/2025)

St-Clar : Intermarché et place de la halle
 Cologne : place de la halle et Arcolan

Des mises en situation peuvent être communiquées, par exemple :

- Je souhaite aller au cours de gym cancer à ARCOLAN à Cologne, je peux faire l'AR avec le TAD
- Aller à Paris et prendre le bus à Lectoure : AR TAD jusqu'au bus de Lectoure
- Aller au cinéma de Mauvezin, à l'épicerie solidaire de Mauvezin : AR en TAD
- Clinique des Cèdres : TAD jusqu'à Cadours pour le bus qui va aux Cèdres
- Aller passer le samedi à Toulouse : TAD jusqu'à la gare de L'Isle-Jourdain

TAD
Transport à la Demande

LES ÉTAPES

- Vous téléphonez au 0 805 608 100 (au plus tard la veille du déplacement avant 16h)
- Le transporteur vient vous chercher à domicile à l'heure convenu
- Le transporteur vous amène à la destination souhaitée
- Vous allez à votre rendez-vous, faire vos courses, votre sortie culturelle, ou rendre visite...
- Le transporteur vient vous chercher à l'arrêt convenu à l'heure prévue
- Le transporteur vous ramène à votre domicile

EN RÉSUMÉ

SI J'HABITE DANS UNE DE CES COMMUNES, JE PEUX ALLER OÙ ET QUAND ?

Jour	Destination
Lundi	Mauvezin Cologne
Mercredi	Mauvezin Cologne Cadours Gimont
Jeudi	Cologne
Vendredi	Mauvezin
Samedi	Mauvezin Auch L'Isle-Jourdain

LES HORAIRES PAR DESTINATION

Mauvezin
Arrêts : Place du Foirail, Place de la Mairie et Super U

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Mauvezin (aller)	Heure(s) de départ de Mauvezin vers le domicile (retour)
Lundi	9h30	11h00
Mercredi	14h20*	17h30 et 19h15*
Vendredi	9h30	11h15
Samedi	13h50	18h20

Cologne
Arrêts : Centre Social Arcolan et Halle

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Cologne (aller)	Heure(s) de départ de Cologne vers le domicile (retour)
Lundi	10h00	11h30
Mercredi	14h45	17h00
Jeudi	10h00	11h30

Cadours
Arrêts : Halle et Zone Artisanale

Jour (Hors fériés)	Heure d'arrivée à Cadours (aller)	Heure(s) de départ de Cadours vers le domicile (retour)
Mercredi	10h00 et 11h30**	11h30 et 18h50**

L'Isle-Jourdain
Arrêts : Place du Foirail, Gare, ZA Pont-Peyrin et Piscine (juillet-août)

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à L'Isle-Jourdain (aller)	Heure(s) de départ de L'Isle-Jourdain vers le domicile (retour)
Jeudi	13h30	15h30
Samedi	10h30 14h30	12h45 et 14h35 19h30

Gimont
Arrêts : Gare SNCF et Halle

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Gimont (aller)	Heure(s) de départ de Gimont vers le domicile (retour)
Mercredi	9h15*** 13h50	10h45 18h10***

Auch
Arrêts : Gare SNCF et Hôpital

Jour (Hors fériés)	Heure d'arrivée à Auch (aller)	Heure(s) de départ de Auch vers le domicile (retour)
Samedi	11h45	17h30

Communes du secteur Sud de la CCBL

Mansempuy, Mauvezin, Saint-Antonin, Sarrant, St-Georges, Ste-Anne, St-Orens, Sirac, St-Cirq, Ardisas, Touget, St-Germier, Thoux, Encausse, Rosetlaure, St-Aubin, Monbrun, Catonvielle

CCBL Transport à la Demande SECTEUR SUD Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

Vous habitez dans une des communes de ce secteur → Vous pouvez vous rendre dans une des destinations et/ou partir de ces lieux pour rentrer à votre domicile en TAD

*Correspondances avec autocar IIO - ligne Auch-Montauban **correspondance avec autocar IIO - ligne vers Cadours - clinique des cèdres ***correspondance train snf

Ne pas jeter sur la voie publique

Les horaires de prise en charge et de dépose peuvent varier de plus ou moins 10 minutes

TAD
Transport à la Demande

LES ÉTAPES



EN RÉSUMÉ

SI J'HABITE DANS UNE DE CES COMMUNES			JE PEUX ALLER OÙ	ET QUAND ?
Lundi	Mauvezin	Lectoure	Jeudi	Saint-Clar
Mardi	Mauvezin	Fleurance	Vendredi	Fleurance
Mercredi	Mauvezin	Saint-Clar	Samedi	Mauvezin
		Fleurance		Saint-Clar
				Beaumont

LES HORAIRES PAR DESTINATION

Arrêt : Arrêt de bus Cours Gambetta

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Lectoure (aller)	Heure(s) de départ de Lectoure vers le domicile (retour)
Lundi	11h40	11h40* et 13h00
Vendredi	13h00* et 15h45*	13h15* et 15h45

Arrêt : Arrêt de bus Coubertin

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Fleurance (aller)	Heure(s) de départ de Fleurance vers le domicile (retour)
Mardi	10h30	12h30
Mercredi	16h30 et 17h50*	18h45*
Vendredi	10h35*	10h50* et 12h

Arrêts : Gare SNCF et Hôpital

Jour (Hors fériés)	Heure d'arrivée à Auch (aller)	Heure(s) de départ de Auch vers le domicile (retour)
Vendredi	14h30	17h50

Arrêts : Halle, Intermarché et **Base de loisirs (juillet-août)

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à St-Clar (aller)	Heure(s) de départ de St-Clar vers le domicile (retour)
Mercredi	15h00	17h15 et 19h15**
Jeudi	10h00	12h00
Samedi	14h15	16h00 et 19h15**

Arrêts : Gare routière et Halle

Jour (Hors fériés)	Heure d'arrivée à Beaumont (aller)	Heure(s) de départ de Beaumont vers le domicile (retour)
Samedi	9h50	11h30

Arrêts : Place du Foirail, Place de la Mairie et Super U

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Mauvezin (aller)	Heure(s) de départ de Mauvezin vers le domicile (retour)
Lundi	9h30	10h50
Mardi	14h00	15h45
Mercredi	15h40	18h00
Samedi	15h00	18h00

Communes du secteur Nord de la CCBL

*Correspondances avec autocar LIO - ligne Auch-Agen pour correspondance TGV en gare d'Agén

CCBL Transport à la Demande SECTEUR NORD Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

Vous habitez dans une des communes de ce secteur

Vous pouvez vous rendre dans une des destinations et/ou partir de ces lieux pour rentrer à votre domicile en TAD

Les horaires de prise en charge et de dépose peuvent varier de plus ou moins 10 minutes

Deux lignes de bus du réseau régional traversent le territoire :

- La ligne Auch / Montauban 933 LIO avec 2 arrêts : Mauvezin et Solomiac
- La ligne Mauvezin / L'Isle-Jourdain qui fonctionne sur réservation avec 3 arrêts : Cologne, St-Cricq et Monbrun

2€ par trajet, soit 4€ l'aller/retour. Le titre de transport « Transport à la demande » à 2 euros donne droit à l'accès au réseau LIO CAR en correspondance.

Ligne de bus Auch/Montauban ligne 933 LIO (Lien entre les territoires d'Occitanie)

La ligne de bus Mauvezin/L'Isle-Jourdain s'arrête à Cologne, St-Cricq et Monbrun. Cette ligne du réseau régional fonctionne sur réservation.

NE FONCTIONNE QUE SUR RESERVATION
AU N'VERT TRANSPORT

SERVICE DE TRANSPORT
REGULIER DE VOYAGEURS

LIGNE MAUVEZIN-L'ISLE JOURDAIN

Fiche horaire

L'Isle Jourdain-Mauvezin

Périodes scolaires et vacances (sauf jours fériés)	L à V	L à V	L à V
	1	2	3
L'Isle Jourdain (SNCF)	8:20	13:20	18:20
L'Isle jourdain (bd de la Marne)	8:22	13:22	18:22
Mombrun	8:30	13:30	18:30
Saint-Cricq	8:35	13:35	18:35
Cologne (Halle)	8:40	13:40	18:40
Mauvezin (PI Halle)	8:50	13:50	18:50

(1) correspondance avec le train Toulouse /Auch à 8h14 à l'Isle-Jourdain.

(2) correspondance avec le car Toulouse /Auch à 13h06 à l'Isle-Jourdain.

(3) correspondance avec le train Toulouse /Auch à 18h14 à l'Isle-Jourdain.

Mauvezin-L'Isle Jourdain

Périodes scolaires et vacances (sauf jours fériés)	L à V	L à V	L à V
	1	2	3
Mauvezin (PI Halle)	6:40	12:50	17:00
Cologne (Halle)	6:50	12:58	17:10
St Cricq abribus	6:55	13:03	17:15
Mombrun (Mairie)	7:00	13:08	17:20
L'Isle Jourdain bd Marne	7:10	13:18	17:30
L'Isle Jourdain Gare Snf	7:12	13:20	17:32

(1) correspondance avec le train Auch/Toulouse à 7h16 à l'Isle-Jourdain.

(2) correspondance avec le car Auch/Toulouse à 13h28 à l'Isle-Jourdain (ligne 935)

(3) correspondance avec le train Auch/Toulouse à 17h47 à l'Isle-Jourdain.

En 2025, la réalisation de 6 vidéos va expliquer comment réserver le transport, comment fonctionne ce service du TAD. Les vidéos sont également destinées à faire la promotion du TAD.

Pour le TAD ou la réservation de la ligne Mauvezin/L'Isle-Jourdain :

Appels gratuits : 0 805 608 100

5 Cadre bâti – Logements

Service instruction de l'urbanisme à la CCBL

Bilan 2024 : 105 dossiers déposés pour permis de construire au service urbanisme (Extensions, garages, habitations, domaine agricole...)

La CCBL propose un nouvel accompagnement à la rénovation, l'aménagement des logements avec l'ADIL.

Un flyer de communication informe les habitants. Des permanences seront tenues par des conseillers (Mauvezin, St-Clar et Cologne) sur rendez-vous uniquement : ADIL au 05.81.32.35.05.

Le métier des établissements publics fonciers (EPF) consiste à acquérir des terrains, en vue de leur aménagement, par un tiers chargé de la construction de logements, de nouveaux quartiers ou encore d'équipements publics... Cette acquisition stratégique s'appelle le portage de terrains.

Leur métier consiste à porter – autrement dit à acquérir des terrains qui serviront, ensuite, à la construction de logements, en particulier de logements sociaux. Pour un temps donné, l'EPF possède et gère (sécurité, gardiennage, etc.) ce foncier. Éventuellement, il peut commencer à le pré-aménager (démolition des bâtiments existants, dépollution, etc.) avant de le vendre à une collectivité ou à l'opérateur mandaté par cette collectivité.

Saint-Clar :

2025 : Bâtiment à côté d'INTER vendu convention EPF (CCBL/Mairie et EPF) pour TOIT FAMILIAL
Projet de réhabiliter l'étage au-dessus des commerces (Epicerie) en logements sociaux

Mauvezin

Projet sur la friche de l'ancien Super U : parking couvert, parking, magasin et immeuble : réhabilitation en logements sociaux et habitat inclusif.

Projet de village inclusif avec étude en cours en 2024-2025 et possible démolition en 2025

Cologne :

Projet de réalisation d'habitat inclusif et de logements sociaux dans le centre du village.

Logements sociaux 2025

Recensement 20245 auprès des bailleurs sociaux : 45 logements accessibles auprès des bailleurs sociaux

Office Public de l'Habitat du Gers	www.oph32.fr contact@oph32.fr	24 logements accessibles sur la CCBL, Cologne : 13 logements Mauvezin : 7 logements Ste-Gemme : 2 logements Monfort : 2 logements
Toit familial de Gascogne	www.toitdegascogne.fr accueil@toitdegascogne.fr	19 logements sur la CCBL St-Clar : 26 logements dont <u>5</u> PMR Mauvezin : 32 logements dont <u>12</u> PMR Sarrant : 5 logements dont <u>2</u> PMR
ERILIA <i>2^e acteur HLM privé en France</i>	www.erilia.fr	Rien sur la CCBL
ALTEAL <i>Société anonyme d'HLM depuis 1966</i>	www.altéal.fr servicedemande@alteal.net	2 logements H sur la CCBL

8 Actualités

Bilan de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 (Annexe)

20 ans après la loi de 2005 : bilan en demi-teinte du défenseur des droits de la République Française (Mme Claire HEDON, nommée pour 6 ans depuis le 22/07/20) : Accessibilité des ERP : L'institution rappelle que l'impossibilité avérée de rendre une structure accessible ne justifie pas pour autant de refuser l'accès à un bien ou à un service

- Accessibilité des transports : seuls les points d'arrêt considérés comme prioritaires sont aménagés
- Accessibilité de la voirie : ne s'appliquent qu'à la réalisation de voies nouvelles, ou de travaux
- Habitation, logements : insuffisance de l'offre de logements accessibles
- Lieux de travail : pas de décret d'application de la loi pour l'accessibilité des lieux de travail
- Accessibilité numérique : 5% des sites seraient 100% accessibles
- Prestation de compensation du handicap PCH :
 - Différence de traitement selon l'âge (Avant ou après 60 ans : APA)
 - Aide humaine limitée aux besoins essentiels (Manger, se laver, s'habiller...) ce qui compromet le maintien à domicile pour un handicap psychique ou mental
 - Aides techniques insuffisantes pour acquérir du matériel (Reste à charge trop lourd)
 - PCH parentalité réservée aux bénéficiaires de l'aide humaine

- MDPH :
 - Prestations différentes selon les territoires
 - Si grande dépendance (24H sur 24) difficultés pour trouver des intervenants
- Scolarisation : Carence dans les statistiques officielles
- Insertion dans l'emploi : 50 % des personnes handicapées déclarent avoir été discriminée dans l'emploi contre 31% des personnes non handicapées

FNATH

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés est une association qui défend les droits des personnes accidentées du travail, des invalides, des personnes en situation de handicap, à tous les âges.

La FNATH existe depuis 1921.

Permanence au 8 rue Irénée David à Auch

05.82.84.15.35

Administrative : 3eme vendredi du mois

Juridique : 1er vendredi du mois 9/12h et 13h30/16h

Sur rdv : 05-61-70-24-83

Fauteuils roulants remboursés à 100 % : le 1er décembre 2025

À partir du 1^{er} décembre 2025, tous les fauteuils roulants inscrits sur une liste officielle validée par l'Assurance maladie seront remboursés à 100 %. Qu'ils soient manuels ou électriques, standards ou adaptés à des besoins spécifiques, ces équipements seront accessibles sans reste à charge. 10 févr. 2025

À partir du 1^{er} décembre 2025, **tous les fauteuils roulants seront intégralement pris en charge par l'Assurance maladie**. Cette réforme, annoncée par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, marque un tournant majeur pour **l'accès aux aides à la mobilité** et met fin aux obstacles financiers et administratifs qui freinaient encore trop de nos citoyens.

Jusqu'à présent, obtenir un fauteuil roulant relevait d'un parcours complexe. Entre démarches administratives fastidieuses, délais interminables et coûts trop élevés, de nombreuses personnes renonçaient à un équipement pourtant essentiel à leur autonomie. Cette réforme vient répondre à cette injustice en instaurant **un guichet unique avec l'Assurance maladie comme seul financeur**.

Ce nouveau modèle simplifie l'ensemble du processus, met fin aux restes à charge et garantit un accès équitable aux fauteuils roulants sur tout le territoire.

Désormais, toute demande d'accord préalable devra recevoir une réponse dans **un délai de deux mois maximums**. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande sera automatiquement validée, garantissant ainsi **un accès plus rapide aux fauteuils** nécessaires.

Au-delà du remboursement intégral, cette réforme garantit une amélioration de la qualité des fauteuils roulants. Les options et adjonctions indispensables aux besoins spécifiques des usagers seront également intégralement pris en charge.

Prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des enfants en situation de handicap pendant la pause méridienne.

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 modifie le financement des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur les temps périscolaires. Elle précise que désormais la prise en charge de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne relève de l'Etat.



Un fauteuil pour l'athlète Thibault DAURAT

Une subvention de 20 000 € a ainsi été allouée par le Conseil Départemental du Gers, complétée par des fonds privés pour permettre l'achat du fauteuil d'une valeur totale de 42 000 €. Si Thibault Daurat n'a pas eu la chance d'être qualifié pour Paris 2024, il compte bien prendre sa revanche pour les Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028 avec ce nouveau fauteuil de compétition (5 000 M).

8.1 Actualités de la CCBL et des membres de la CIAPH

En 2024 :

Association les FEE :

- Accompagnement dans le chemin de vie de personnes atteintes de troubles autistiques (Adhérents actuels de 6 à 81 ans)
- Projet de réaliser des serres professionnelles pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire et les personnes en précarité alimentaire
- Portes ouvertes le 8/06/24 : accueil des familles, balades avec club 2CV, repas, guinguette en soirée...

Régie rurale de services :

24 employés en situation d'insertion, dont 12 employés RQTH avec aménagement des postes de travail

Dispositif ULIS :

Pour les élèves porteurs de handicap et nécessitant un enseignement adapté : sur dossier MDPH. Cette classe accompagne 10 enfants à l'école de Mauvezin. Les familles peuvent bénéficier de la gratuité des transports (Département).

Bouchons d'amour :

Association nationale de collecte et recyclage de bouchons en plastique en faveur des personnes handicapées (Acquisition de matériel). Un projet de collaboration avec la CCBL est porté par la secrétaire générale.

MNT :

La mutuelle accompagne les agents de la CCBL, notamment dans le cadre de la santé morale et des maladies invalidantes.

En 2025 :

Actualités des membres de la CIAPH 2025 :

Dispositif ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) :

L'école primaire de Mauvezin compte 125 élèves dont 15 bénéficient du dispositif ULIS.

MNT :

La mutuelle nationale des territoriaux couvre 1 million d'agents en France et participe au maintien de salaire (Maladie, accident, invalidité...). Des aides exceptionnelles sont également possibles sur dossiers. Un numéro vert d'aide psychologique est ouvert à tous les agents. Un village « prévention » est en projet pour 2025 sur Auch.

8.2 Propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

Aire de camping-car de Cologne : Précisions au sujet de la table installée sur cette aire et jugée non accessible PMR par un des membres de la CIAPH. Cette table est destinée au slow-tourisme (Randonneurs ou cyclistes) qui peuvent planter leur tente derrière la haie de cette aire.

Projet de sens de la circulation dans Mauvezin : Des membres se demandent comment faire tourner les poids lourds dans le village, par exemple au carrefour du temple.

Accessibilité kiné et laboratoire sous les arcades : Il y a des places de stationnement pour personnes handicapées proches mais difficultés pour se rendre chez le kiné ou au labo du fait des trottoirs non accessibles (Ressauts) et de l'entrée non accessible du cabinet du kiné.

Des questions sont posées quant à l'accessibilité de l'église St-Michel de Mauvezin : la DDT répond qu'une autorisation de travaux a été déposée en 2023, suivie d'un avis favorable. Nous sommes donc en attente de la réalisation des travaux.

Les communes ont parfois du mal à mettre un bâtiment en accessibilité du fait des contraintes liées aux bâtiments

classés monument historique situés à proximité d'un site classé monument historique, des abords, tous les travaux sur les immeubles protégés au titre des abords sont soumis à l'accord de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Projet de construction d'un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) à Mauvezin : penser à réaliser une place de stationnement pour personnes handicapées devant l'ALAE.

Arrêt de bus à Mauvezin ligne Auch-Montauban : les membres alertent sur l'aspect sécuritaire de l'arrêt devant le PMU avec le danger des personnes qui descendent du bus et traversent devant et/ou derrière ce dernier sans être bien vus des véhicules qui continuent de circuler.

Logements accessibles : les membres demandent, dans le prochain rapport de la CIAPH, le référencement des logements accessibles loués par les communes du territoire.

Accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) : Sur l'école de Mauvezin, les AESH ont des contrats de 24H hebdo. Si l'accompagnement est pris en charge sur la pause méridienne durant 8H par semaine, alors l'AESH passe à 16H hebdo sur le temps scolaire.

Des membres notent que 6 ou 7 enfants, scolarisés au collège de Mauvezin, sont en classe ordinaire alors qu'ils auraient besoin du dispositif ULIS, et ce par manque de place.

La classe ULIS de Mauvezin est fréquentée par les élèves notifiés, en plus de leur classe ordinaire. La dotation de la CCBL par élève fait l'objet d'un forfait indépendant des effectifs de l'ULIS et la salle de classe manque de matériel de fonctionnement (Papèterie, peinture...) et de matériel-mobilier adapté aux besoins particuliers des enfants : luminaires (Photophobies), protections auditives (Hyperacousie), mobilier inclusif... Le cadre doit être structuré pour devenir structurant. A cet effet, une demande de dotation annuelle sera soumise en commission scolaire d'avril 2025.

Mauvezin, le 17 mars 2025,
Le Président de la CCBL,
M. Jean-Luc SILHERES,





Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

*Commission Intercommunale d'Accessibilité aux
Personnes Handicapées 2025*

Annexes au rapport annuel

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 032-200034726-20250414-D14042025_4-DE

S²LO

Nom Commune	Nom Communauté de Communes	Nom ERP ou Nom IOP	Catégorie ERP : (De 1 à 5) IOP : 9	N o i e	Adresse	ERP Public : Commune (1) EPCI Com Com (2) Département (3) Région (4) Etat (5) ERP Privé : (6) SNCF (7) La Poste (8) EPCI Syndicats (9) Chambres consulaires (10) Bâtiments Hospitaliers (11) Service Départemental d'Incendie et de Secours (12)	Sous attestation n Oui=1	En règle Oui=1 Non=0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1		0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1		0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	4		Au village	1		0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Sanitaires publics	9		Au village	1		0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Chapelle St Christophe	5		D528	1		0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Carrosserie Bordeneuve (garage automobile)	5		En Péluhère	6		0
ARDIZAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Saint Christophe	1		0
AVENSAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1		0
AVENSAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie + salle de réunion	5		Place de la Mairie	1	1	1
AVENSAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9			1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Domaine de Nazère (Ch. Hôtes + salle + restaurant)	5		A Nazere	6		0
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière Communal	9		Au Village	1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Halle couverte	9		Au village	1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Halle couverte communale	9		Au village	1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	9		Au Village	1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
AVEZAN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente + sanitaires publics	4		Au village	1		0
BAJONNETTE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
BAJONNETTE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
BAJONNETTE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
BAJONNETTE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fêtes	5		Au village	1	1	1
BIVES	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
BIVES	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
BIVES	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie – Salle de réunions	5		Au village	1	1	1
BIVES	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fêtes	4		Au village	1	1	1
CASTERON	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
CASTERON	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au Village	1	1	1
CASTERON	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle communale-Mairie	4		Au village	1	1	1
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		A Montagnac	1	1	1
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fetes	4		A Montagnac	1		0
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Chateau	1		0
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Toilettes publique	5		Au château	1		0
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome couvert	5		Au village	1		0
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1		0
CATONVIELLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Earl des Héritiers (boutique de foies gras à la ferme)	5		L'Héritier	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Médiathèque	5		?	1		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Chemin de Beauregard	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Chemin de Ronde	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle de Sports (polyvalente)	4		Chemin de Ronde	1		0

COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Assistantes maternelles-LES PETITS PETONS	5	14	Chemin Grand	6		
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Coiffure CHRISTELLE	5	8	Faubourg Bourbon	6	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet médecin généraliste et psychomotricien	5	9	Faubourg Bourbon	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre medical	5	11	Faubourg Bourbon	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Chabinet kinésithérapie et Chirurgie dentaire	5	9bis	Faubourg Bourbon	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	EHPAD Alliance	4		Lieu dit la Bourdette	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Maison familiale Rurale "Le Clos Bourdette"	4		Lieu dit la Bourdette	6	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Credit Agricole	5	1	Place de la Halle	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Restaurant – Comptoir des Colibris	5	6	Place de la Halle	6	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Magasin électroménager – MENA'GERS LOMAGNE	5	30	Place de la Halle	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Pizzeria l'Origan	5	32	Place de la Halle	6	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Alimentation Mme Thiry	5		Place de la Halle	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	L'ARCADE GOURMANDE - restaurant	5		Place de la Halle	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Pharmacie Puech	5		Place de la Halle	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Pharmacie PUECH	5		Place de la Halle	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Poste	5		Place de la Halle	8	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Sanitaires publics	9		Place de la Halle	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle d'arts martiaux	5	1	Place des Pyrenees	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Orfèvre – Anode 31	5	3	Place des Pyrenees	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Azur Taxi Hanicotte	5	5	Place des Pyrenees	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulangerie – La Mie Lisloise	5	6	Place des Pyrenees	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Boucherie Mauvezinoise	5	11	Place des Pyrenees	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Bouldrome	9		Place des Pyrenees	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Gendarmerie	5	20	Route de Mauvezin	1		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Agence immobilière – 3G Immo Consultant	5	25	Route de Mauvezin	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecole primaire et maternelle & centre de loisirs	5		Route de Mauvezin	2	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet infirmier BOUTINES	5	9bis	Rue Beaumont	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Bibliotheque	5	1	Rue Camille Catalan	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet architectes PECLOSE	5	1	Rue Camille Catalan	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Local ADMR	5	1	Rue Camille Catalan	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5	4	Rue Camille Catalan	1		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre d'interpretation des Bastides	5	6	Rue Camille Catalan	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	P.A.S de Cologne	5		Rue Camille Catalan	3		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade de Football	5		Rue Camille Catalan	1		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Foyer rural (salle des fêtes)	4		Rue Hauconcourt	1	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	VIVAL Epicerie	5	2	Rue Max Laborie	6	1	1
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Institut de beauté – Belle de Lys	5	11	Rue Saint Aubin	6		0
COLOGNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle du 3° age	5		Village	1		0

ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire (école élémentaire et centre de loisir)	5		?	2	1	1
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fêtes	4		Au Village	1	1	1
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Elevage de chevaux Roques	5		Pradelle	6		0
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière de Sainte Agathe	9		Sainte Agathe	1	1	1
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Pension canine et féline	5		Soulan de la Besque	6		0
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome	9			1	1	1
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9			1	1	1
ENCAUSSE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise Saint Cyr et Sainte Julitte	5			1	1	1

GAUDONVILLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Chapelle du Tudet	5		A Tudet	1		0
GAUDONVILLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
GAUDONVILLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
GAUDONVILLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
GAUDONVILLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	4		Au village	1		0
GAUDONVILLE	BASTIDES DE LOMAGNE	Camping naturiste Deveze Gers	5		Deveze	6		0

HOMPS	BASTIDES DE LOMAGNE	Hotel Restaurant-Mr Dirk Karel de Geus et Mme Wood	5		A Puissentut	6		0
HOMPS	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
HOMPS	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		AU village	1	1	1
HOMPS	BASTIDES DE LOMAGNE	Halle couverte	5		AU village	1	1	1

									Envoyé en préfecture le 17/04/2025
									Reçu en préfecture le 17/04/2025
									Publié le 17/04/2025
									ID : 032-200034726-20250414-D14042025_4-DE

HOMPS	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		AU village	1		
HOMPS	BASTIDES DE LOMAGNE	Sanitaires publics	9		AU village	1		

LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1	1	1
LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise du village	5		Au village	1	1	1
LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des associations	5		Au village	1	1	1
LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	4		Au village	1	1	1
LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise de Bouvées	5		Bouvees	1	1	1
LABRIHE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière de Bouvées	9		Bouvées	1	1	1

MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre du Sarthe	5		Au Sarthé	6		0
MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fêtes	5		Au village	1	1	1
MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Clinique veterinaire	5		Lamothe	6	1	1
MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Magasin de la conserverie BRENTA	5		Le Lau	6		0
MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9	815	Route de l'Isle Bouzon	1	1	1
MAGNAS	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5	815	Route de l'Isle Bouzon	1	1	1

MANSEMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
MANSEMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au Village	1	1	1
MANSEMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	4		Au village	1	1	1
MANSEMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Le Barry	1	1	1
MARAVAT	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
MARAVAT	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au Village	1	1	1
MARAVAT	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
MARAVAT	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle communale	4		Au village	1		0

MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise du Village	5		Au Village	1	1	1
MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	mairie	5		Au village	1	1	1
MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fetes	4		Au village	1	1	1
MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise de Saint Martin	5		Hameau de Saint Martin	1	1	1
MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Camping le Néri	5		le Néri	6		0
MAUROUX	BASTIDES DE LOMAGNE	La ferme des étoiles (observatoire pédagogique)	5			6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Bureau de poste	5		?	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Bijouterie – Papillon Rose	5	5	Avenue Jean Philip	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Garage Auto – Le Pors Jacques	5	15	Avenue Jean Philip	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Azur Taxi Hanicotte	5		Avenue Roger Couderc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Chambre funeraires+pompes funebres Haricotte	5		Avenue Roger Couderc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Controle Technique Autovision Mauvezin	5		Avenue Roger Couderc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Vétérinaire Laguerre Caroline	5		Avenue Roger Couderc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Boucherie - Charcuterie Mauvezinoise	5	18-20	Boulevard Carnot	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Brocante	5		Boulevard Carnot	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Meubles Douat	5		Boulevard Carnot	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	SARL Michel - Radio electricite	5		Chemin de la vierge	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière de Lamothe	9		Lamothe	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise Lamothe	5		Lamothe	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle communale Lamothe	5		Lamothe	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet de sophrologie	5		Lieu dit Bel Air	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Agence immobilière – SCI Galli	5		Lieu dit Belloc	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	EURL GABRIEL (Bureaux)	5		Lieu dit Belloc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	EURL Gabriel (entrepot de stockage de materiel elec	5		Lieu dit Belloc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	EURL GABRIEL (entrepot stockage materiel avicole)	5		Lieu dit Belloc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	EURL GABRIEL (garage entretien mecanique)	5		Lieu dit Belloc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	EURL GABRIEL (stockage de panneaux metalliques)	5		Lieu dit Belloc	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Complexe sportif	3		Lieu dit Couloumeras	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salles de reunions au stade municipal	5		Lieu dit Couloumeras	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade municipal	5		Lieu dit Couloumeras	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Vestiaires au stade municipal	5		Lieu dit Couloumeras	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Restaurant SCI GROSE	5		Lieu dit En Galin	6		0

MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière de Grazan	9		Lieu dit Grazan	1		
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise du Grazan	5		Lieu dit Grazan	1		
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	SCI Jean-Jacques RIEU - dentiste	5		Lotissement Armagnac	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Accueil VVF Commune	5	4	Place de la Libération	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Office de tourisme	5	6	Place de la Libération	2	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	O sucre sale restaurant Mme GLADIEUX Christelle	5	9	Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet veterinaire Dr schardt-laguerre	5	12	Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Restaurant – Chez Fady	5	13	Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Lovely Boutique By StefAny	5	15	Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Opticien "OPTIQUE MAUVEZIN"	5	15	Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de coiffure Sandrine Mme DULON Sandrine	5	18	Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie+CCAS	5	20	Place de la Libération	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Pharmacie Laspougeas	5	24	Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Le dressing Mme BIANCHINI Luane	5	11bis	Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Agence Immobiliere L'OCCITANE	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	AXA Assurances	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Banque credit agricole	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Bar "Le Royal Pub"	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulangerie Au Fournil de Romain	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe de la paix	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	CAPITOUL INFORMATIQUE ex:Pompes funebres HANICOTT	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Confection - M. Depeyres	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Elly Flor - Mme Zanchetta	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Epicerie Casino	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	La Poste	5		Place de la Libération	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Labo. Analyse Laspougeas	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Laboratoire d'analyses des Cedres Mr LABOUDIE Fabrice	5		Place de la Libération	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Laboratoires d'analyses PATRIER	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Local petanque	5		Place de la Libération	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Notaire MeVeronique BILLIERES-SACAREAU	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Pharmacie PIOT-COURNET	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Quincaillerie M. Coracin	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de Coiffure Nicole	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	SARL Embellivre	5		Place de la Libération	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Syndicat d'initiative	5		Place de la Libération	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe du printemps - M. Mouton	5		Place de Verdun	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Epicerie sociale	5	3	Place du Foirail	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Tresor public	5	11	Place du Foirail	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cinéma + Foyer pour personnes âgées	5		Place du Foirail	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cycles Labedan	5		Place du Foirail	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Foyer Rural	2		Place du Foirail	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	LA CASA DEL SOL	5		Place du Foirail	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle Multi-Media (cinema)	4		Place du Foirail	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	STEPHIL BOUCHERIE Mr BERTHIER Philippe	5		Place du Foirail	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Piscine	3		Promenade du Plan	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Sapeurs Pompiers	5		Promenade du Plan	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	C.C.B.L (Cte de Communes des Bastides de Lomagne)	5		Route d'Auch	2	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre polyvalent de service public (cantine)	3		Route d'Auch	2		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecole élémentaire	5		Route d'Auch	2	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecole maternelle	5		Route d'Auch	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecole primaire	5		Route d'Auch	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Etablissement LARROQUE - "TOUT FAIRE"	3		Route d'Auch	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Vehicules Auto Le Pors	5		Route d'Auch	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Clinique Vétérinaire	5		Route d'Auch	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecole maternelle	5		Route d'Auch	2	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	SUPER U	2		Route d'Auch	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Comptoir des Abattoirs	5		Route de Fleurance	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Brasserie L'Excuse	5		Route de Gimont	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	CVACB Parc eco construction	5		Route de Gimont	1		0

MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Gam Vert	5		Route de Gimont	6		
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Matériaux Naturels du Gers	5		Route de Gimont	6		
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Meubles Cassajus	5		Route de Gimont	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Electricite M. LADEVEZE Jacques	5	105	Route de Montauban	6	1	1

MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	AUTOVISION - Mr FAGOT	5		Route de Montauban	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Menuiserie Castel Gil et Vancoillie Guy	5		Route de Montauban	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet medical - FICHOT	5	16-18	Rue de la Breche	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	NES n'co Architecture	5	1	Rue de la Gessee	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de coiffure – ID'Coif	5	6	Rue de la République	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Orthophoniste GUAL	5	17	Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Masseur kiné CASTET	5	72	Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Tournesol Immobilier	5	75	Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Gendarmerie	5	78	Rue de la République	3		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Agence Immobiliere Lomagne Gascogne Immobilier	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulangerie "CABOS"	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Dentiste - M. LASPOUGEAS	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Fleurs - Au bouquet - M. Blain	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	La Revolution Commerciale	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de coiffure ID'COIF	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Vehicules Auto Fabian	5		Rue de la République	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Direction Solidarite Departementale	5		Rue des Fleurs	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Masseur kiné RIEUNIER	5	13	Rue des Jardins	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle paroissiale , de reception	5		Rue des Jardins	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	MAUVEZIN PDC1	5	8	Rue des Justices	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Collège Fezensaguet	4	15	Rue des Justices	3	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet d'architecture ZAOUl	5		Rue des Justices	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet dentaire Mr RIEU J. Jacques	5		Rue des Justices	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Electricite Mme Ladeveze - Loraschi	5		Rue des Justices	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Flock Trophees - M. ST-MARTIN Eric	5		Rue des Justices	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	GROUPAMA	5		Rue des Justices	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	MARCHE U – Super U	3		Rue des Justices	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Pompes funebres baleur	5		Rue des Justices	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Pressing	5		Rue des Justices	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle de lecture	5		Rue des Justices	3		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	SLA	5		Rue des Justices	3		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Structure Multi-accueil de la petite enfance	5		Rue des Justices	2	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome	5		Rue des Justices	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet d'osteopathie CHAMBRELENT	5	1	Rue des Remparts	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Rénovation immobilière – Les Ouvriers Gascons	5	3	Rue des Remparts	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet de médecine générale	5	2	Rue du Buguet	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Hospitalier Local	5	2	Rue du Buguet	11		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Rue du Buguet	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	ESSOR	5		Rue du Docteur Fauque	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Institut de beaute PIASER	5		Rue du Docteur Fauque	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Musee	5		Rue du Docteur Fauque	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle de reunions, d'accueil, " Le Club "	5		Rue du Docteur Fauque	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle reunions ESSOR	5		Rue du Docteur Fauque	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Regional de Genealogie	5		Rue du Temple	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Notaire BILLIERES SACAREAU	5	1	Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	DOGGY MOUSS toilettage mme LAPARRE Pascale	5	2	Rue Gambetta	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Bijouterie - M. Lauweriere	5	5	Rue Gambetta	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Boucherie Marque Liliane	5	8	Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Pâtisserie de M. ZAOUl	5	10	Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	AUTO-ECOLE	5	18	Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Médiathèque	5	19	Rue Gambetta	1	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Pizza Luigi mme GLADIEUX Christelle	5	20	Rue Gambetta	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	PCD Informatique	5	38	Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Magasin Briconaut Planet-Menager _M.SARRAZIN	3	44	Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet Medical Laffargue-Jeffroy	5		Rue Gambetta	6		0

MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cat. M. Agoni	5		Rue Gambetta	6		
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cave a vin	5		Rue Gambetta	6		
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Gascogne electricite M. Taupiac	5		Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mme MESUIL Confection habit enfants&adultes	5		Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mutualite Sociale Agricole	5		Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon d'esthetique	5		Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de Coiffure Laurence	5		Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Tapisserie Ameublement	5		Rue Gambetta	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Temple	5		Rue Gambetta	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise Saint Michel	3		Rue Saint Georges	1		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Maison de retraite La Bastide d'Albret	4		Rue Salluste de Barthas	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Maison de Sante pluridisciplinaire	5	9	Rue Tourneuve	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	MSP de Mauvezin SCM des Justices Mme RIEUNIER Muriel	5	9	Rue Tourneuve	6	1	1
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Banque Caisse d'Epargne Prévoyance Midi Pyrénées	5	2bis	Rue Tourneuve	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Tabac	5	2	Rue Victor Hugo	6		0
MAUVEZIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Drogueries GERMA	5	28	Rue Victor Hugo	6		0
MONBRUN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise Saint-Sabin	5		Au village	1	1	1
MONBRUN	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire (maternelle, cantine)	5		Au village	2	1	1
MONBRUN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
MONBRUN	BASTIDES DE LOMAGNE	ALAE	5		Au village	2	1	1
MONBRUN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9			1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Bibliothèque	5		1 Rue Saluste du Bartas	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	La poste	5		2 Rue de l'ecole	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Terrain de camping (Salle d'accueil, sanitaires, douches)	5		2 Rue de l'ecole	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des Fêtes	3		Au village	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Terrain de tennis	9		Au village	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Cooperative agricole "Qualisol"	5		Aux Moulins	6	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulagerie Mr SAPENE Lucien	5	12	Place de la Mairie	6	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	A l'essentiel Mme MIQUET Cristelle	5	13	Place de la Mairie	6	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe - Restaurant " la grignotiere"	5		Place de la Mairie	6		0
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome couvert	5	18	Rue de Sainte Gemme	1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Coiffure CEZERAC Joëlle	5	3	Rue Salluste du Bartas	6	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Chapelle Saint Blaise	5			1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9			1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5			1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire (écoles élémentaires, maternelle, cantine et ce	5			2	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle de la Mairie	5			1	1	1
MONFORT	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade municipal (Club-house, vestiaires et tribunes)	5			1	1	1
PESSOULENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade de Foot	5		A Pordiac	1	1	1
PESSOULENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
PESSOULENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au Village	1	1	1
PESSOULENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
PESSOULENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	4		Au village	1	1	1
ROQUELAURE SAINT AUBIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
ROQUELAURE SAINT AUBIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	4		Au village	1	1	1
ROQUELAURE SAINT AUBIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle Polyvalente	4		Au village	1		0
ROQUELAURE SAINT AUBIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Rte de Beaupuy	1	1	1
SAINT ANTONIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
SAINT ANTONIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SAINT ANTONIN	BASTIDES DE LOMAGNE	foyer rural	5		Au village	1	1	1
SAINT ANTONIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
SAINT ANTONIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Ferme boutique de foies gras - M.ROUX	5		Empluhaut	6		0
SAINT ANTONIN	BASTIDES DE LOMAGNE	Stage aménagement paysagiste – chambre d'hôtes	5		Gimbrère	6		0

SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Psychologue MARQUEZ	5	7	Place de Lomagne	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet infirmier	5	8	Place de Lomagne	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Coiffure SANDY DIMINUTIFS	5	3-5	Place de Lomagne	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe de la Bascule	5		Place de Lomagne	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Magasin 8 a Huit – Ecomarche	5		Place de Lomagne	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Pizzeria - Restaurant "L'Arlequin"	5		Place de Lomagne	6	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet medicalPENE-BOLZONELLA BOUCHARD-CHAPUIS	5		Route de Lectoure	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Cantoloup Lavallee - Batiment Principal	4		Route de Lectoure	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Cantoloup Lavallee - Infirmerie	5		Route de Lectoure	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Cantoloup Lavallee - Locaux enseignement	5		Route de Lectoure	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Cantoloup Lavallee – Batiment administratif	5		Route de Lectoure	6	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre Cantoloup Lavallee Orion Antares ex Lazaret	4		Route de Lectoure	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire (Ecole élémentaire, maternelle, cantine et centr	5		Route de Lectoure	2	1	1

SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet de kinésithérapie	5	1	Rue Argentere	6		
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Pharmacie M. BRUYANT	5		Rue Cannot	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet médecine générale – BOUCHARD	5	12	Rue Casteth Vieilh	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Maison de Services au Public	5	1	Rue de la Poste	8		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Boucherie charcuterie Chiabo	5		Rue de la Poste	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	La poste	5		Rue de la Poste	1	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Musée de l'école	5		Rue de la Poste	2	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	3		Rue de la Poste	1	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Salles des associations (ancien casernement)	3		Rue de la Poste	1	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Vieille église	5		Rue de la Vieille Eglise	1		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Pharmacie Mme COULOMB	5	6	Rue du 8 Mai	6	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	GROUPAMA d'OC	5	18	Rue du 8 Mai	6	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Tabac-Presse-Loto - Mr SABARROS guy	5		Rue du 8 Mai	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet notarial – Billieres-Sacareau Véronique	5	1	Rue Gambetta	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Boutique Apparence - pret a porter	5	4	Rue Gambetta	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Ambulances Taxi Esther RIU	5		Rue Gambetta	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe Claude BLASOTTI	5		Rue Gambetta	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle associatives ami du musette	5	10	Rue Maillet	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Service Départementale Incendie Secours	5		Rue Saint Clair	12		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Coiffure NAD'STYL	5		Rue Sansas	6	1	1
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	SAS LOMALY INTERMARCHE	3		ZA Bellevue	6		0
SAINT CLAR	BASTIDES DE LOMAGNE	Gendarmerie Nationale	5		Zone Artisanale Labarthète	1	1	1
SAINT CREAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
SAINT CREAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SAINT CREAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie (Ecole fermée depuis fin Juillet 2016)	5		Au village	1	1	1
SAINT CREAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fetes	4		Au village	1	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Cilmetière	9		Au Village	1	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au Village	1	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fetes	4		Au village	1	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Les Ruchers d'Embideau	5		En Bideau	6		0
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecurie SABATHIER (en cours de travaux)	5		Lannes	6		0
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Santé mutuelle Mr BOMAREL Pascal	5	19	Route de Sainte Agathe	6	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Multi-accueil petite enfance	5	2	Rue du Lac	2	1	1
SAINT CRICQ	BASTIDES DE LOMAGNE	Aire de jeux commune	9			1	1	1

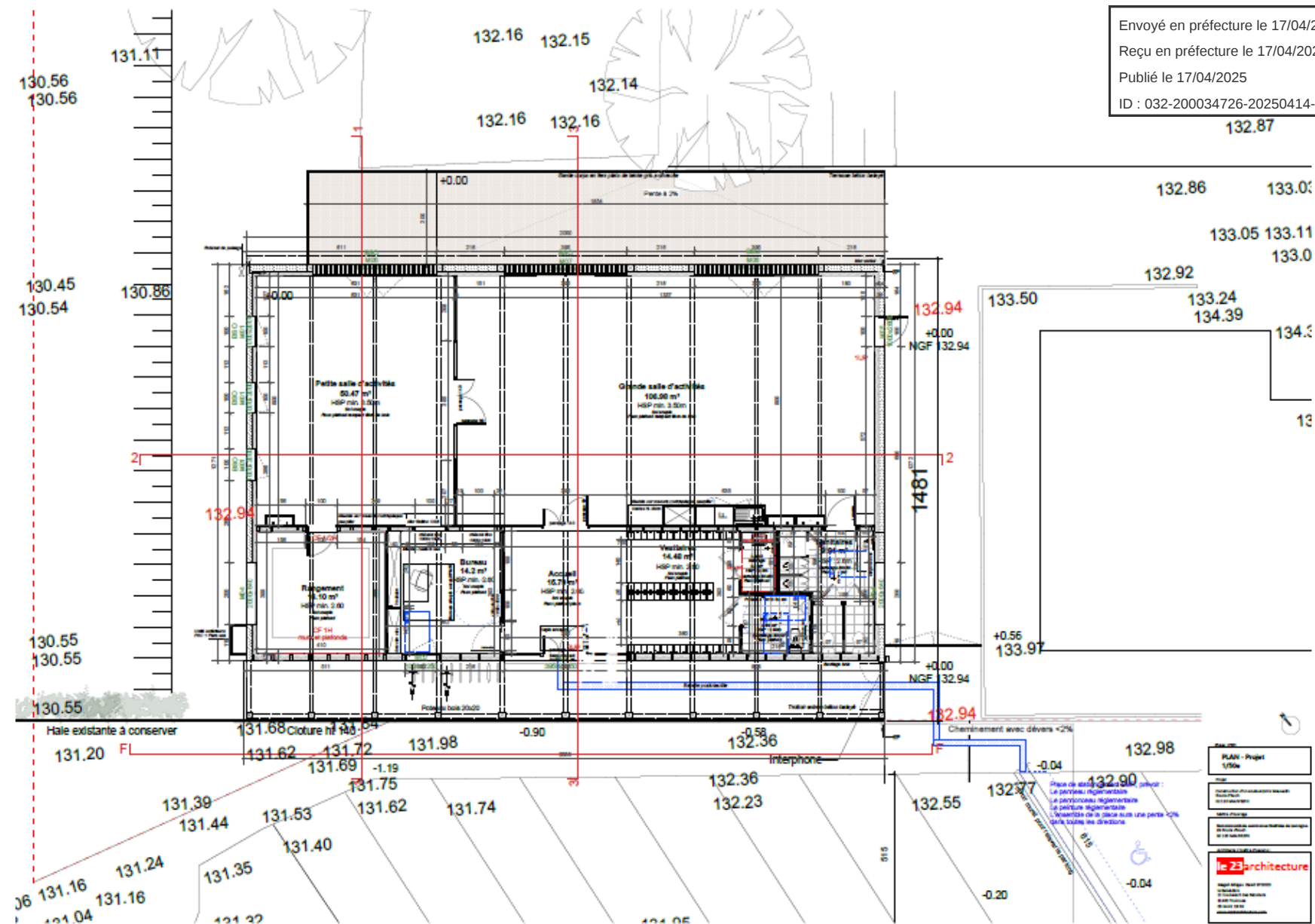
SAINT GEORGES	BASTIDES DE LOMAGNE	Ecole+cantine	5		" Las Bardes "	2		0
SAINT GEORGES	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
SAINT GEORGES	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise Saint Georges	5		Au Village	1	1	1
SAINT GEORGES	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie et salle des associations	4		Au Village	1		0
SAINT GEORGES	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière de Saint Pierre de Vinsac	9		St Pierre de Vinsac	1	1	1
SAINT GEORGES	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise de Saint Pierre de Vinsac	5		St Pierre de Vinsac	1	1	1
SAINT GERMIER	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au Village	1	1	1
SAINT GERMIER	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SAINT GERMIER	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
SAINT GERMIER	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle associative (ancienne école)	5		Au village	1	1	1
SAINT GERMIER	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle Polyvalente	4		Au village	1	1	1
SAINT GERMIER	BASTIDES DE LOMAGNE	Earl des Héritiers (foies gras)	5		L'héritier	6		0

SAINT LEONARD	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SAINT LEONARD	BASTIDES DE LOMAGNE	Halle fermée	5		Au village	1	1	1
SAINT LEONARD	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
SAINT LEONARD	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des Fêtes	4		Au village	1		0
SAINT LEONARD	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9			1	1	1

SAINT ORENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SAINT ORENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
SAINT ORENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des Fêtes	4		Au village	1	1	1
SAINT ORENS	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		La Boubée	1	1	1

SAINTE ANNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1		
SAINTE ANNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1		0
SAINTE ANNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1		0
SAINTE ANNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	4		Au village	1	1	1
SAINTE ANNE	BASTIDES DE LOMAGNE	Camping du mouton noir (salle réception)	5		La Bourdette	6		0
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fêtes	5		Au grand sac	1	1	1
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Boutique Essentiel Escapade	5		Au Village	6	1	1
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1	1	1
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière de Lauret	9		Lauret	1	1	1
SAINTE GEMME	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise de Lauret	5		Lauret	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Chapelle	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Garage auto Mr TESSIER Andre	5		Au village	6	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire	5		Au village	2	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	La Poste	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Librairie des Livres et Vous (ex Bibliotheque "Association LIRES	5		Au village	6		0
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Musée numérique	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des associations	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fetes	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade/ vestiaires club house	5		Au village	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle d'exposition	5		Place du Donjon	1	1	1
SARRANT	BASTIDES DE LOMAGNE	La Maison de l'Illustration de Sarrant (LAMIS)	5	14	Rue du Milieu	6		0
SEAILLES	GRAND ARMAGNAC	Cimetière	9		V C 1	1		0
SEREMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1		0
SEREMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1		0
SEREMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1		0
SEREMPUY	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle des fêtes	4		Au village	1	1	1
SIRAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1	1	1
SIRAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1	1	1
SIRAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie-Salle de reunions	5		Au village	1	1	1
SIRAC	BASTIDES DE LOMAGNE	WC publics	9		Au village	1	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de the de Madame Delpont	5		Jourdain	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Agence postale	5		Au village	1	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome	9		Au village	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière1	9		Au village	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière2	9		Au village	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au village	1	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	WC publics	9		Au village	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Place de l'Eglise	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Salon de coiffure DIABLOTINE	5	3	Place de la Halle	6	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Ancienne mairie + ancienne poste	5		Place de la Halle	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulangerie Aragon	5		Place de la Halle	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Coiffure Mme Davant	5		Place de la Halle	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire	5		Place de la Halle	2	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Magasin informatique	5		Place de la Halle	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Multi-accueil petite enfance (MAM)	5		Place de la Halle	2	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Restaurant - M. Dominic Shorthouse	5		Place de la Halle	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle communale	4		Place du Foyer	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Atelier de Nath	5	3	Route de Montauban	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	AGRICAT John Deere	3		Route de Montauban	6	1	1
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade	5		Route de Montauban	1		0

SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Base de loisirs	1		Route de sarrant - Lieu-dit moulin	1		
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	salle polyvalente	4		Rue d'Homps	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cabinet medical Sylvie Domas	5		Rue du Parc	6		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Foyer rural	5		Rue du parc	1		0
SOLOMIAC	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe Le Cheyenne	5		Rue nationale	6		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome	9		Au village	1		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Déchetterie	5		Au village	9		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Au village	1		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	salle polyvalente	3		Au village	1	1	1
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Terrain de sport / aire de jeux	9		Au village	1	1	1
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Camping du Lac de Thoux - Base nautique	3		Camping du lac de Thoux	6		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Camping du lac de Thoux - Salle polyvalente	4		Camping du lac de Thoux	6		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie - local technique et bureau	5		Chemin de Laurezo	1	1	1
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Le relais gascon - M. Lize	5		La Teoulere	6		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Camping du lac de Thoux - Piscine	3		Le lac - base de loisirs	6		0
THOUX	BASTIDES DE LOMAGNE	Conserverie avec point de vente - Mme Bou	5		Lieu dit ? A Bordeneuve ?	6		0
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Boulodrome	9		Au village	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	La Poste	5		Au Village	8	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie	5		Au Village	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Vestiaires stade de football	5		Au Village	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	WC publics	9		Au village	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Garage Précisium	5		En Hauas	6		0
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Gite EARL D'ANVERS-gite de groupe	5		En lebe"	6		0
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Haras des Granges	5		La Grangette	6		0
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Maison de la culture	4		lieu dit le Pourret	1	1	
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Halle	9		Place de la halle	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Ferme de la culture	2		RD 120	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5		Rue de l'Église	1	1	1
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	CAAC Barrada	5		Rue de la place	6		0
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Cafe de la halle - Jurado Patrice	5			6		0
TOUGET	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire (école élémentaire, maternelle, cantine et centr	5			2		0
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Centre départemental de santé – Antenne médicale	5	1	Allée du Padouenc	1		0
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Cimetière	9		Au village	1	1	1
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Stade municipal de Rugby	5		Lieu dit Endaignon	1	1	1
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Maison des Fées	5		Lieu dit Enjoinque	6		0
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Eglise	5	1	Place de l'Église	1	1	1
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Salle polyvalente	3	3	Place de l'Union	1	1	1
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	L'auberge de Tournecoupe	5	8	Place de l'Union	6	1	1
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Groupe scolaire (école élémentaie, maternelle, cantine et centre	5	11	Route de Toulouse	2	1	1
TOURNECOUPE	BASTIDES DE LOMAGNE	Mairie (ex appart instit)	5	11	Route de Toulouse	1	1	1



Handicap : 20 ans après la Loi de 2005, et maintenant ?

10 février 2025

Sommaire

- Un bilan en demi-teinte
- Une accessibilité partielle
- Des aides à l'autonomie insuffisantes et inégales
- Des obstacles persistants à la scolarisation des enfants handicapés
- Une insertion professionnelle semée d'embûches
- Quelles solutions pour aller plus loin ?
- Pour une application pleine et entière de la CIDPH
- Un besoin de données fiables sur le handicap
- Pour aller plus loin

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 avait comme objectif d'ouvrir une nouvelle approche des politiques publiques relatives au handicap.

L'ambition annoncée était de dépasser l'approche strictement médicale et de faciliter le maintien et l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire pour une meilleure participation à la vie en société.

20 ans plus tard, les discriminations persistent et de nombreux obstacles se dressent encore pour que les personnes en handicapées aient toute leur place dans la société.

La loi de 2005 reposait sur deux principes :

- Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie en favorisant leur autonomie
- Permettre une meilleure participation à la vie sociale par trois leviers :
 - Assurer une véritable intégration scolaire
 - Faciliter l'insertion professionnelle
 - Rendre le cadre de vie plus accessible

Pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées, la loi instaure un droit à compensation pour la personne handicapée afin de "faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne", crée la prestation de compensation du handicap (PCH) et institue un « guichet unique », les maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), chargée de prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale.

L'intégration scolaire : Tout enfant porteur de handicap a le droit d'être inscrit en milieu scolaire ordinaire dans l'école dont relève son domicile.

L'insertion professionnelle : La loi priorise l'emploi en milieu ordinaire en mettant en place des dispositifs d'incitation à l'embauche directe. Et instaure l'obligation pour tous les employeurs, privés et publics, de mettre en place des aménagements raisonnables.

L'accessibilité : La loi prévoit l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) existants et des transports publics dans un délai de 10 ans, soit au plus tard en 2015 et l'accessibilité de 100% des logements neufs. Elle introduit également une obligation d'accessibilité des services de communication au public en ligne des « organismes du secteur public ».

Un bilan en demi-teinte

Pour le Défenseur des droits, le bilan de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est contrasté.

Si indéniablement de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années, d'importantes lacunes subsistent et dans de nombreux domaines, des écarts importants demeurent entre les ambitions affichées par la loi, les objectifs poursuivis et l'effectivité de leur mise en œuvre.

Il existe aujourd'hui de nombreux freins à l'autonomie et à l'inclusion des personnes handicapées liés, d'une part, à l'absence d'accessibilité universelle et, d'autre part, à des réponses en matière de compensation insuffisantes ou inadaptées, de nature à les empêcher de participer de manière effective à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Cette situation est souvent lourde de conséquences pour les familles.

Malgré l'ambition annoncée, l'approche du handicap demeure essentiellement médicale et la loi de 2005 n'a pas tenu toutes ses promesses.

Une accessibilité partielle

L'accessibilité est une condition préalable essentielle à la jouissance effective des droits fondamentaux par les personnes handicapées et à leur participation à la vie sociale dans des conditions d'égalité. Or, le Défenseur des droits déplore le retard important de la France en la matière voire une remise en cause de certaines avancées de la loi de 2005.

À ce jour, l'accessibilité est encore loin d'être effective dans la plupart des domaines (cadre bâti, transports, numérique). Non seulement les objectifs et les échéances fixés par les lois successives (1975 et 2005) ne sont toujours pas respectés. Plus encore, la France n'a pas intégré le principe de d'accessibilité universelle et continue aujourd'hui de produire nativement des biens et services non accessibles aux personnes handicapées qui limitent d'autant leur autonomie (par exemple : problème d'accessibilité aux personnes malvoyantes et aveugles des nouveaux terminaux de paiement).

Accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

La loi du 11 février 2005 avait prévu que, sauf dérogation exceptionnelle, l'ensemble des ERP existants devaient être rendus accessibles au plus tard en 2015. Mais constatant l'impossibilité de tenir cette échéance, le gouvernement a décidé, en 2015, d'accorder un délai supplémentaire aux exploitants d'ERP, sous condition de s'engager dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad 'AP).

L'année 2024 a marqué la fin de la mise en œuvre des Ad 'AP pour l'ensemble des ERP. Mais l'accessibilité des ERP n'est pas encore effective partout.

Le Défenseur des droits recommande de rendre effectifs les contrôles et les sanctions en cas de non-respect des exigences en matière d'accessibilité comme s'y est engagé le Président de la République lors de la dernière Conférence nationale du handicap (CNH) en avril 2023.

L'institution rappelle que l'impossibilité avérée de rendre une structure accessible ne justifie pas pour autant de refuser à une personne handicapée l'accès à un bien ou à un service, dès lors que des aménagements raisonnables peuvent être mis en place. Le refus de mettre en place de tels aménagements peut constituer une discrimination. Ces principes, largement méconnus, devraient être rappelés aux exploitants des ERP.

Accessibilité des transports

La loi de 2005 avait institué une obligation de mise en accessibilité des transports collectifs dans un délai de 10 ans – délai prolongé en 2015 (de 3 à 9 ans selon le type de transport). Si l'accessibilité des transports a progressé, elle est loin d'être effective sur l'ensemble des réseaux existants.

De plus, depuis 2015, l'obligation d'accessibilité des infrastructures de transport est remplie par l'aménagement des seuls points d'arrêt considérés comme « prioritaires », les autres n'étant plus tenus d'être rendus accessibles. C'est un véritable recul par rapport aux objectifs à la loi de 2005 qui prévoyait la mise en accessibilité de l'ensemble des gares.

Dans sa décision du 17 avril 2023, le Comité européen des droits sociaux considère que cette situation constitue une violation de l'article 15§3 de la Charte sociale européenne.

La Défenseure des droits recommande d'inscrire dans la loi une programmation de la mise en accessibilité de l'ensemble des points d'arrêt du réseau de transport de manière à garantir, à terme, l'accessibilité de la totalité de la chaîne de déplacement.

Accessibilité de la voirie

En contradiction avec le principe d'accessibilité de la chaîne de déplacement, les prescriptions en matière d'accessibilité de la voirie ne s'appliquent que dans le cas de réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de réalisation de travaux.

Seules les communes de plus de 1 000 habitants sont tenues d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Or, 54 % des communes de France métropolitaine comptent moins de 500 habitants.

La Défenseure des droits recommande d'inscrire dans la loi l'obligation pour les autorités compétentes de prévoir une programmation de la mise en accessibilité de la voirie.

Accessibilité des bâtiments d'habitation et des logements

L'autonomie des personnes handicapées et la possibilité pour elles de vivre à domicile se heurtent :

- Aux refus récurrents des copropriétaires de réaliser les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments d'habitation, même lorsqu'ils ouvrent droit à un financement ;
- A l'insuffisance de l'offre de logements accessibles aggravée par la remise en cause, par la loi « ELAN » (loi du 23 novembre 2018) de la règle du « tout accessible » (prévue par la loi de 2005), avec l'introduction d'un quota de 20% de logements accessibles dès la conception, les autres logements devant simplement répondre à une condition d'évolutivité.

Accessibilité des lieux de travail

Faute de décret d'application, l'obligation d'accessibilité des lieux de travail inscrite dans la loi du 11 février 2005 n'est toujours pas effective.

La Défenseure des droits recommande de prendre sans plus tarder les textes règlementaires d'application de la loi de 2005 en matière d'accessibilité des lieux de travail.

Accessibilité numérique

La dématérialisation des services publics constitue un levier d'accès aux droits pour les personnes handicapées. Mais elle peut également être un obstacle majeur à l'accès aux droits dès lors que l'accessibilité n'est pas pleinement assurée.

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 a introduit une obligation d'accessibilité des services de communication au public en ligne des « organismes du secteur public ». Mais celle-ci n'est toujours pas effective.

A ce jour, très peu de sites ont réussi à franchir l'objectif des 50% d'accessibilité, considéré comme étant le niveau minimum pour utiliser ces services. Seuls 5% environ seraient, selon l'ARCOM, aux normes de 100% d'accessibilité.

Dans son rapport Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics publié en 2019, l'institution regrettait que le dispositif essentiellement fondé sur l'auto-évaluation soit peu contraignant, tant en termes d'obligations que de réalisation et de sanctions.

Aussi, la Défenseure des droits salue les nouvelles obligations prévues par l'ordonnance n°2023-859 du 6 septembre 2023 qui répondent à ses recommandations :

- Désormais, le manquement aux exigences d'accessibilité est également passible de sanctions, dont le montant maximal est fixé à 50 000 euros. De plus, si un manquement sanctionné persiste plus de six mois après le prononcé de la sanction initiale, une nouvelle sanction peut être infligée (au lieu d'un an auparavant). Auparavant, seuls les manquements à l'une des obligations complémentaires (déclaration d'accessibilité, schéma pluriannuel de mise en accessibilité, mention du niveau d'accessibilité sur la page d'accueil, etc.) donnaient lieu à sanction (25 000 euros maximum).
- La désignation de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) comme autorité compétente pour identifier et constater les manquements et émettre, le cas échéant, des sanctions.

Le Défenseur des droits rappelle, en tout état de cause, la nécessité de maintenir et développer des accueils physiques en veillant à garantir l'accessibilité à tous les handicaps.

Des aides à l'autonomie insuffisantes et inégales

La loi du 11 février 2005 a institué, pour toute personne handicapée, un droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

20 ans plus tard, les limites sont criantes.

Une barrière de l'âge

L'article 13 de la loi du 11 février 2005 avait prévu, dans un délai de 5 ans, soit au plus tard en 2010, de fusionner les différents régimes de compensation existants afin d'apporter une réponse identique aux personnes handicapées, quels que soient leur âge.

Or, il existe toujours aujourd'hui, à situation de handicap comparable, une différence de traitement en matière de compensation du handicap entre les personnes selon l'âge auquel survient le handicap, avant ou après 60 ans. Les droits accordés aux personnes dont le handicap survient après 60 ans étant globalement moins favorables.

La création de la cinquième branche de sécurité sociale dédiée au soutien à l'autonomie constitue une avancée réelle dans le sens d'un décloisonnement des politiques publiques du handicap et de la perte d'autonomie liée au grand âge. Mais elle souffre aujourd'hui d'un manque d'ambition et de moyens suffisants pour répondre aux besoins des publics concernés.

Les limites de la prestation de compensation du handicap (PCH)

La prestation de compensation du handicap (PCH) est accordée aux personnes dont le handicap survient avant 60 ans.

Elle peut être affectée à la compensation des charges :

- Liées à un besoin d'aide humaine apportée par les aidants familiaux, un salarié à domicile, un service prestataire ou mandataire ou celle que nécessite la personne handicapée dans le cadre de l'exercice de la parentalité ;
- Liées à l'achat ou la location d'une aide technique, notamment les frais laissés à la charge de l'assuré lorsque ces aides techniques sont remboursées par l'assurance maladie ;
- Liées à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne handicapée, ainsi qu'à d'éventuels surcoûts résultant de son transport ; spécifiques ou exceptionnelles, comme celles relatives à l'acquisition et à l'entretien de produits liés au handicap ;
- Liées à l'attribution et à l'entretien des aides animalières.

Ces aides présentent de nombreuses limites et ne permettent pas de répondre aux besoins réels :

- L'aide humaine ne couvre que les seuls « besoins essentiels de l'existence » (manger, faire sa toilette, s'habiller, ...) au mépris des autres besoins nécessaires à la vie sociale.
En 2022, la réglementation a évolué avec pour ambition d'améliorer l'accès à la PCH aide humaine pour les personnes avec un handicap psychique et mental. Mais, selon les associations, ces nouvelles dispositions ne seraient pas appliquées par les MDPH, ce qui a pour effet de compromettre leur maintien à domicile.
- Les tarifs de l'aide technique sont insuffisants pour couvrir les coûts d'acquisition des matériels, laissant reste à charge trop important pour les bénéficiaires.
- La « PCH parentalité », instituée en janvier 2021 a soulevé de nombreuses réserves en raison des limites qu'elle présente dans ses conditions d'éligibilité. Réservée aux seuls bénéficiaires de l'aide humaine, elle exclut de fait de nombreux parents handicapés aujourd'hui non éligibles à cette prestation. De plus, elle repose sur une

logique de forfait qui ne tient pas compte de la réalité du handicap des parents, et donc de leurs besoins réels.

Une application inégale

Le Défenseur des droits constate des inégalités dans l'accès aux droits entre les personnes handicapées :

- Selon les territoires et les instances concernées, à situation comparable, l'évaluation du handicap et les prestations accordées par les MDPH peuvent être différents ;
- L'accès aux droits est trop souvent guidé par des logiques financières ;
- Les personnes handicapées en situation de grande dépendance, justifiant une prise en charge le plus souvent 24h sur 24, se heurtent à l'impossibilité de bénéficier de l'intégralité des heures du plan d'aide reconnu par la MDPH faute de trouver des intervenants à domicile, en raison de la complexité de leur accompagnement.

Le Défenseur des droits salue les efforts de transformation de l'offre médico-sociale dans le sens de l'individualisation des réponses et dans une approche inclusive. Mais il considère qu'une vigilance s'impose pour que cette nécessaire évolution ne se fasse pas au détriment des plus vulnérables et que des moyens suffisants et des réponses adaptées soient prévus pour répondre aux besoins de toutes les personnes quel que soit leur handicap.

Des obstacles persistants à la scolarisation des enfants handicapés

Depuis 2005, une véritable impulsion a été donnée à la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Mais ce bilan ne suffit pas à effacer les difficultés persistantes rencontrées par les élèves en situation de handicap pour accomplir leur scolarité, comme en témoignent les réclamations et remontées reçues par notre institution.

En 2023, sur les 1407 réclamations adressées au Défenseur des droits en matière de discrimination, 19 % concernaient l'éducation et la formation ; 15% des 3910 saisines relatives aux droits de l'enfant concernaient le handicap, la très grande majorité étant liées à la scolarité des enfants en situation de handicap.

Statistiques en matière de scolarisation

Le Défenseur des droits constate encore des carences inacceptables dans les statistiques officielles sur la scolarisation des élèves handicapés, en particulier sur le nombre d'heures d'éducation des enfants en situation de handicap : combien d'heures pour ceux qui sont scolarisés, combien le sont dans des établissements spécialisés et combien ne sont pas scolarisés ?

Dans son rapport sur l'inclusion scolaire publié en septembre 2024, la Cour des comptes partage également ce constat et relève le manque global de données pour évaluer sur une

base documentée la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et l'impact de tel ou tel dispositif sur la réussite scolaire et éducative des élèves.

L'inclusion scolaire

Dans son rapport d'août 2022 sur L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap, le Défenseur des droits dressait un constat toujours valable aujourd'hui : le système scolaire en matière d'inclusion des élèves en situation de handicap est défaillant.

Cette difficulté s'est accrue avec l'augmentation du nombre d'enfants handicapés scolarisés à l'école ordinaire avec pour conséquence le recours prépondérant aux accompagnants humains. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont ainsi devenu le deuxième métier de l'éducation nationale au détriment des dispositifs d'accessibilité qui restent insuffisamment aboutis. Et bien que de nouveaux postes d'AESH soient créés chaque année, les difficultés perdurent : beaucoup d'enfants dont le handicap justifie qu'ils soient accompagnés se retrouvent sans AESH ou ont accès à un accompagnement inadapté (AESH mutualisé pour un besoin reconnu d'un AESH individuel).

Le Défenseur des droits identifie de nombreux freins à l'inclusion scolaire dans la manière dont l'école est pensée, notamment :

- L'inadaptation des locaux, du matériel, des supports pédagogiques, la manière dont l'enseignant transmet son savoir, l'importance des effectifs par classe ;
- Les difficultés récurrentes rencontrées dans l'aménagement des examens et des contrôles continus ;
- La rigidité des programmes et des objectifs scolaires, qui réduisent la réussite aux performances scolaires et laissent peu de place à la singularité de chacun ;
- L'absence d'outils spécifiques dans les programmes de lutte contre le harcèlement scolaire concernant les enfants en situation de handicap, qui constituent pourtant un public particulièrement vulnérable et davantage sujet au harcèlement entre enfants ;
- L'absence de réponse adaptée de l'institution scolaire aux enfants qui manifestent des troubles du comportement, comme les enfants ayant des troubles de l'attention avec hyperactivité (TDAH) ;
- Une coopération insuffisante entre les différents acteurs de la scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- La très insuffisante prise en compte de la parole de l'enfant.

Le Défenseur des droits recommande d'agir sur ces différents freins pour rendre l'école inclusive. Construire un environnement accessible constitue un préalable à la scolarisation des enfants handicapés : c'est à l'école de s'adapter et non l'inverse. C'est donc un véritable changement de paradigme qui doit s'opérer.

L'accès aux activités périscolaires

Le temps périscolaire s'inscrit dans la continuité du temps scolaire et fait partie intégrante du droit à l'éducation. Ne pas permettre à l'enfant en situation de handicap d'être accueilli sur les temps périscolaires constitue une atteinte à son droit fondamental à l'éducation et à la scolarisation. Les conséquences pour l'enfant et sa famille sont très problématiques : l'absence de continuité dans l'accompagnement de l'élève en situation de handicap sur les temps périscolaires, lorsqu'il est nécessaire, peut entraîner des ruptures de scolarité. Sans parler des conséquences que ces ruptures de prise en charge ont pour les familles, le plus souvent les mères, qui se trouvent bien souvent dans l'obligation de renoncer à l'exercice d'une activité professionnelle pour pouvoir s'occuper de leur enfant.

La loi du 27 mai 2024 qui prévoit désormais la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne constitue une avancée indéniable.

Dans son avis 24-03 relatif à la proposition de loi relative à la prise en charge des AESH sur le temps méridien, la Défenseure des droits avait néanmoins souligné la nécessité de faire évoluer le texte sur deux points :

- La prise en charge par l'État des frais d'accompagnement des élèves en situation de handicap sur tous les temps périscolaires (et pas seulement sur les temps de cantine) ;
- La définition d'un cadre juridique clair quant aux compétences des MDPH en matière d'évaluation des besoins d'accompagnement sur les temps périscolaires.

A défaut, il était à craindre que des difficultés apparaissent dans la mise en œuvre de ce dispositif du fait :

- De la différence de traitement dans le régime de prise en charge des frais d'accompagnement selon le temps d'activité périscolaire concerné ;
- De l'absence d'évaluation objective des besoins d'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires, source de blocage en cas de désaccord entre la collectivité gestionnaire et l'Etat sur la nécessité d'un tel accompagnement.

Le texte a été définitivement adopté sans que ces modifications n'aient été apportées. Dans les faits les inquiétudes de l'institution se confirment et l'application de la loi semble loin d'être effective.

Une insertion professionnelle semée d'embûches

Au vu des réclamations adressées au Défenseur des droits, l'emploi est le premier domaine dans lequel s'exercent les discriminations fondées sur le handicap.

En 2023, sur les 1407 réclamations adressées au Défenseur des droits, 37 % concernent l'emploi (16 % l'emploi privé ; 21% l'emploi public). Parmi ces réclamations, et c'est une constante, 20% en moyenne concernent l'accès à l'emploi et 80 % concernent l'évolution de carrière et le maintien dans l'emploi.

Selon le baromètre annuel de la perception des discriminations dans l'emploi réalisé par le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du Travail (OIT) :

- 1 personne handicapée sur 2 (soit 50%) déclare avoir été discriminée dans l'emploi contre 31% pour les personnes non handicapées (source : baromètre 2017 sur la perception des discriminations dans l'emploi) ;
- Le fait d'être en situation de handicap ou d'avoir une maladie chronique multiplie par 3 le risque d'être victime de discrimination au travail (source : baromètre 2020 sur la perception des discriminations dans l'emploi) ;
- Plus de 4 personnes actives atteintes de maladies chroniques sur dix déclarent avoir vécu au moins une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire, tous critères confondus, dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa carrière, contre environ un cinquième du reste de la population, soit une fréquence 2 fois plus importante (source : baromètre 2023 sur la perception des discriminations dans l'emploi).

Plusieurs facteurs contribuent à alimenter ces discriminations, et en particulier, la représentation stéréotypée, le plus souvent négative, du handicap qui se traduit notamment par des préjugés sur le niveau de compétences des personnes en situation de handicap, leur capacité et leur aptitude à exercer un emploi.

La question de l'emploi des personnes handicapées est essentiellement abordée sous l'angle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Mais au travers des saisines adressées au Défenseur des droits un constat s'impose : l'obligation d'emploi et l'atteinte de l'objectif de 6% ne suffit pas à garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination des personnes handicapées en matière d'emploi.

Parmi les difficultés rencontrées par les personnes handicapées qui saisissent le Défenseur des droits, les situations suivantes sont récurrentes :

- Aménagement tardif du poste de travail en période d'essai mettant la personne en situation de handicap dans l'impossibilité de montrer ses compétences ;
- Affectation sur un emploi non adapté, sans tenir compte des contraintes de la personne handicapée (éloignement de son domicile, de l'accès aux soins nécessités par son handicap, etc.) ;
- A l'inverse, refus d'affectation sur un poste alors que la personne handicapée a les compétences requises, au motif que les locaux ne sont pas accessibles (sans même rechercher si des aménagements sont possibles) ;
- Non-respect par l'employeur des préconisations du médecin du travail avec pour conséquences, l'aggravation de l'état de santé ou du handicap, puis l'inaptitude du salarié et enfin le licenciement du salarié reconnu inapte sans rechercher si des aménagements sont possibles pour le reclasser ;
- Harcèlement discriminatoire en cas de survenance d'un handicap en cours d'emploi ou d'une aggravation d'un handicap préexistant suite à un problème de santé.

Dans la plupart de ces situations, le Défenseur des droits constate un manquement de l'employeur à son obligation d'aménagement raisonnable.

Quelles solutions pour aller plus loin ?

Pour une application pleine et entière de la CIDPH

Les nombreux freins qui persistent à l'autonomie et à l'inclusion des personnes handicapées pourraient en partie être levés par une meilleure application de la CIDPH.

La France a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). Elle est entrée en vigueur le 20 mars 2010. En ratifiant la Convention, l'État s'est engagé à « garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap » et à prendre toutes les mesures appropriées pour mettre en œuvre, de manière effective, les droits reconnus par ce texte. Or, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de handicap ne prennent pas pleinement en considération la nouvelle approche par les droits induite par la Convention. L'approche du handicap demeure essentiellement médicale.

Si la protection juridique des personnes handicapées contre les discriminations a évolué ces dernières années, principalement sous l'influence du droit européen, elle reste néanmoins insuffisante, et les discriminations fondées sur le handicap, encore trop nombreuses. En ratifiant la CIDPH, l'Etat s'est engagé à « adopter toutes mesures appropriées d'ordre législatif, administratif ou autre pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la Convention » et à « prendre les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour modifier, abroger ou abolir les lois, règlements, coutumes et pratiques qui sont sources de discrimination envers les personnes handicapées ».

L'obligation d'aménagement raisonnable n'est reconnue, par la législation nationale, qu'en matière de travail et d'emploi. Mais elle n'est pas expressément étendue aux autres domaines. Dans ses observations finales, le comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies recommande à l'Etat « d'inscrire dans la législation anti discrimination que le refus de procéder à des aménagements raisonnables est une forme de discrimination dans toutes les sphères de la vie ». Le Défenseur des droits recommande donc, conformément aux recommandations du CRPD, d'inscrire dans la définition de la discrimination prévue par la loi, l'obligation d'aménagement raisonnable en matière de handicap de manière à la rendre effective dans tous les domaines couverts par la Convention. Plus généralement, le Défenseur des droits recommande de procéder à la nécessaire harmonisation de la législation nationale avec la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Un besoin de données fiables sur le handicap

Le recueil de données fiables et actualisées permettant d'identifier les besoins et les situations rencontrées par les personnes handicapées constitue un enjeu majeur de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

Or, les informations statistiques et les études sur le handicap témoignent d'un manque de visibilité et de comparabilité des données produites au niveau national et a fortiori international sur les besoins et prises en charge des personnes handicapées dans leur diversité. S'il existe de multiples sources de données statistiques sur le handicap, la difficulté provient principalement de l'hétérogénéité des données recueillies, selon des périodicités et des finalités différentes. Cette situation tient, en partie, au fait que les diverses sources de données disponibles n'adoptent pas une approche harmonisée de la notion de « handicap ».

Dans le cadre de ses compétences, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est chargée, par la loi de 2005, de recueillir les données anonymisées concernant les personnes ayant déposé une demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Mais le déploiement de ce système d'information, qui ne couvrira pas l'ensemble des politiques du handicap, est encore en cours et doit être accéléré.

Le Défenseur des droits, qui a évoqué à plusieurs reprises les lacunes et les incohérences des dispositifs de statistiques existants, recommande :

- D'harmoniser la notion de handicap prise en compte dans les différentes sources statistiques et collectes des données ;
- De garantir une plus grande homogénéité dans le recueil des données, en particulier en termes de périodicité des différentes études et statistiques, de manière à pouvoir comparer les données ;
- De faire en sorte de disposer de données fiables et régulièrement actualisées, ventilées a minima par sexe, tranche d'âge et typologie de handicap, dans une approche intersectionnelle, et couvrant l'ensemble des politiques du handicap.

A cet égard, l'ajout d'une question complémentaire sur l'état de santé et la dépendance au sein du questionnaire individuel de recensement, défendue par la Défenseure des droits et décidé par le CNIS fin 2021, constitue une avancée pour collecter une information territorialisée sur les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie en sus des sources administratives disponibles.